



AVIS PUBLIC

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATAPÉDIA
RÈGLEMENT N° 2021-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO
2020-10 DÉCRÉTANT LES RÉPARTITIONS, TARIFICATIONS ET
TAUX DE TAXES RELATIFS AUX PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE
LA MRC DE LA MATAPÉDIA ET DES TNO POUR L'EXERCICE
FINANCIER 2021**

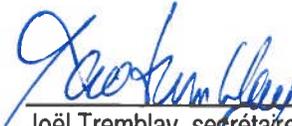
AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, secrétaire-trésorier de la susdite municipalité régionale de comté que :

Lors de sa séance ordinaire tenue le 10 mars 2021, le conseil de la MRC de La Matapédia a adopté le règlement numéro 2021-04 modifiant le règlement numéro 2020-10 décrétant les répartitions, tarifications, taux de taxes relatifs aux prévisions budgétaires de la MRC de La Matapédia et des TNO pour l'exercice financier 2021.

Ledit règlement a pour objet de corriger une erreur dans le tableau de l'annexe B du règlement 2020-10, portant sur le financement du service incendie. Le crédit de 60 000 \$ en provenance des parcs éoliens du Bas-Saint-Laurent pour financer le service incendie a été appliqué à toutes les municipalités en fonction de la RFU. Ce crédit aurait toutefois dû tenir compte de la participation ou non des municipalités aux projets du Bas-Saint-Laurent.

Toute personne désireuse de consulter ledit projet de règlement peut le faire en se rendant au bureau de la MRC de La Matapédia, au 420, Route 132 Ouest à Amqui, du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 ou en consultant le site Internet de la MRC au www.mrcmatapedia.qc.ca.

Donné à Amqui, ce 11 mars 2021.


Joël Tremblay, secrétaire adjoint